

Sommaire



REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

CHERBOURG : 14h
mercredi 16 mai
salon de l'Hôtel de ville

Ordre du jour :

EPEP ; Base élèves ; Compte Rendu de la CAPD ; projet de fusion
maternelle ; contrat d'objectifs dans les collèges

- **Carte scolaire** : les
enjeux :

- La maternelle
- Les collèges

- **Réunions
d'information
syndicale**

- **Toss : opter ou pas ?**

- **Compte-rendu du
CDAS.**

- **TZR : les difficultés**

- **Elections, la position
de Solidaires**

COUTANCES : 14h
mercredi 30 mai au
FJT

avec Nico Hirtt (cf.portrait)
(exceptionnellement la réunion de
Granville est déplacée sur Coutances
en raison de la venue de Nico Hirtt)

à Mme, M. l'IEP,
Madame, Monsieur l'inspecteur
J'ai l'honneur de vous informer
que conformément à la loi, je
participerai à la réunion
d'information syndicale
proposée par Sud Education
Manche
le..... à

Aux parents d'élèves.
Madame, Monsieur,
Conformément au droit
syndical, je participerai à une
réunion d'information
syndicale,
le.....l'après-midi.
Il n'y aura pas classe cette
demi-journée.



Directeur de la publication : Gildas Thomas.
Bimestriel, abonnement : 8€.
Journal réalisé par les adhérents de Sud
Education, imprimé et plié par eux.
ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S 05305
Site : sudeducation50.free.fr/
courriel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Les projets en cours : maternelle et collèges.

CARTE SCOLAIRE :

Mort annoncée de la maternelle

Dans le premier degré, la carte scolaire pour l'année prochaine ressemble à une peau de chagrin. La logique est simple pour économiser des postes : il s'agit de rogner sur les remplacements en supprimant la formation et en ne remplaçant plus systématiquement les absences "courtes", d'élever chaque année les moyennes par classe, et de déscolariser progressivement les enfants de 2 à 3 ans.

De plus en plus rares sont les maternelles étant en capacité d'accueillir ces derniers. Leur scolarisation est devenue une variable d'ajustement puisqu'ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs. Dans ces conditions, il est très difficile pour l'école de garantir les impératifs de qualité et de sécurité que nécessite l'accueil des enfants de cet âge. Or pour les tout petits, la mixité sociale, le langage, la socialisation sont des enjeux d'importance.

La tendance au regroupement entre maternelle et élémentaire avance cette année encore (même si plusieurs projets de fusion sont mis en veille). Ces fusions entraînent une globalisation des effectifs, favorisant des suppressions de classes, et donc de postes. Elles entraînent également, de manière parcellaire dans le temps et dans l'espace, la remise en cause de la spécificité de l'école maternelle.

Les références de plus en plus nombreuses à la création de pôles "petite enfance" pris en charge par les communes sont à rapprocher de la mise en place des EPEP, dans une même volonté de désengagement de l'État dans le service public d'éducation, et dont l'école maternelle fera particulièrement les frais. L'existence de ce type de structures, payantes et ayant comme unique (et louable) motivation d'offrir un mode de garde, ne saurait masquer une dégradation de l'accès à l'enseignement. C'est bien l'école maternelle en tant qu'entité qui est menacée de disparition à terme.

CARTE SCOLAIRE :

Quel horizon pour les collèges de la Manche ?

Conviés par le Conseil général, les syndicats et les parents d'élèves siégeant au CDEN, ont pu admirer le grand art de la communication "sans tabous, sans langue de bois" tenue par le président du Conseil Général lors d'une 1^{ère} réunion fin mars. Cette consultation s'est faite dans le cadre d'une convention pilote au niveau national, signée entre le département de la Manche et le ministère de l'éducation nationale.



On est bien ici dans le cadre de la décentralisation et de la "politique éducative de la Manche", avec toutes les inquiétudes portant sur les prérogatives d'ordre pédagogiques risquant de passer sous le contrôle du département (sport scolaire, enseignement artistique, soutiens...). Comme l'avaient annoncé les médias locaux, quelques jours auparavant, l'objectif du département est de revoir la carte scolaire des collèges et vraisemblablement d'en rayer quelques uns de la carte. Le Conseil général s'engage à mettre en place 5 tables rondes d'ici fin juin. Puis de synthétiser celles-ci pour finaliser le projet et le rendre public. Il va de soi que notre mémoire est encombrée par ces tables rondes, ces grands débats qui ne servent que ceux qui les mettent en place et aboutissent à cautionner des dossiers dont les grandes lignes sont déjà tracées. Il suffit de se rappeler ce qui fut réalisé sur les retraites, les débats Ferry, les restructurations à l'hôpital ou pour d'autres services publics. Sous couvert de maillage du territoire, d'accès aux services publics, ces opérations n'ont engendré que la désertification des territoires et l'inégalité des accès aux services publics.

Sud Education y siège avec toute la méfiance tirée des expériences passées et afin d'en transmettre la tonalité à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.

SCOLARISATION DES 2 ANS



Base élèves :

travaux pratiques

Des directeurs ont pu récemment, lors d'un stage, vérifier tout ce que nous affirmions depuis un certain temps. Les données saisies (nationalité, Rased.) sont effectivement incontournables et la saisie définitive. Quant à la protection des données, elle fait sourire tout informaticien un peu sérieux.

Sud Education Manche tient à rappeler que la saisie de renseignements concernant un mineur dans un fichier informatisé est soumise à autorisation préalable du responsable légal : c'est la **condition imposée par la CNIL** pour toute mise en place de ce type de système. En conséquence, Base élèves doit être impérativement présenté en conseil d'école afin d'informer les parents.

Atmosphère...

Les écoles du canton de la Ferté-Bernard dans la Sarthe ont reçu la visite de gendarmes leur demandant de remplir un formulaire. Sur ce formulaire on demande le nom d'un référent gendarmerie (pas obligatoirement le directeur de l'école) sous le prétexte de troubles à l'ordre public, de délinquance et de sans papiers. L'IA n'était visiblement pas au courant et l'en de la circo se renseigne !

Aucun enseignant n'a à répondre à cette sollicitation.

Tout rapport entre ces événements ne peut être établi. Ce ne sont que des coïncidences fortuites.

**BIENTÔT DANS TOUTS LES LYCÉES :
LA PHOTO DE CLASSE ANTHROPOMÉTRIQUE...**



Faites valoir vos droits ! Pour résister !

Depuis un certain temps, des demandes d'informations de la part des agents sur les autorisations d'absences nous sont régulièrement remontées. On distingue deux catégories d'absences.

Autorisations d'absence de droit

(à demander au chef d'établissement ou son IEN)

Maternité : 1 heure par jour à partir du 3e mois

Naissance : 3 jours dans une période de quinze jours entourant la naissance

Paternité : 11 jours consécutifs dans une période de 3 mois

Enfants malades (- de 16 ans) : 12 jours fractionnés ou 15 jours consécutifs

Avant l'épreuve écrite d'un concours : 2 jours avant le début de la première épreuve

Formation syndicale : 12 jours

Autorisations facultatives accordées par le chef d'établissement :

Mariage et PACS : 5 jours ouvrables

Maladie grave du conjoint : 3 jours

Décès (conjoint, père, mère, enfant) : 3 jours ouvrables plus délai de route de 48 h

Rentrée scolaire : facilités d'horaire accordées aux parents

Déplacement à l'étranger pour raisons personnelles :

autorisation à demander au chef d'établissement

Une journée d'absence se substitue à une journée de travail et ne saurait donner lieu à la mise en oeuvre d'une activité journalière dans l'établissement avant ou au retour de l'agent.

Vive la laïque ! Une autorisation d'absence peut être accordée à l'occasion des principales fêtes religieuses :

Arméniennes : 2 jours (06/01/07 et 15/02/07) ; Bouddhistes : 1 jour (03/05/07) ; Catholiques et protestantes : 6 jours (= calendrier légal) ; Juives : 3 jours (13 et 14/09/07 et 22/09/07) ; Musulmanes : 4 jours (31/12/06-31/03/07-13/10/07 et 20/12/07) ; Orthodoxes : 3 jours (06/01/07-06/04/07 et 17/05/07)

Comme nous pouvons le constater, les congés pour décès, mariages (...) sont soumis au bon vouloir des chefs d'établissements. Ne comptez pas trop sur leur " bon cœur " pour vous accorder ces autorisations d'absences. Elles sont de plus en plus souvent refusées.



Personnels Tos... la décentralisation...

Personnels TOS :

OPTER OU NE PAS OPTER ?

Une nouvelle campagne sur le droit d'option pour les personnels TOS n'ayant pas encore fait de choix a débuté pour prendre fin le 31 août 2007. Une dernière campagne aura lieu du 01 septembre 2007 au 27 décembre 2007.

Sur le formulaire d'exercice du droit d'option, 3 possibilités sont offertes:

- opter pour l'intégration dans la FPT; l'intégration est alors irréversible et définitive.

- opter pour le maintien dans le statut de fonctionnaire d'Etat et demander à être placé en position de détachement sans limitation de durée;

cette option permet à l'agent, désireux de revenir sur sa décision, d'intégrer la FPT à tout moment avec le consentement de la collectivité d'accueil.

- ne pas exercer le droit d'option dans l'immédiat.

Si vous ne désirez pas opter pour la FPT, demandez votre détachement (2° solution) car vous pourrez alors percevoir les primes accordées par la Collectivité Territoriale et qui seront effectives à partir du 01 janvier 2008 (ceux qui ne veulent pas exercer leur droit d'option n'auront pas droit à ces primes). Il serait tout de même prudent de signaler que toutes ces primes sont aléatoires, car elles peuvent être réduites et même supprimées à tout moment.

Il faut revendiquer l'intégration des primes dans les salaires.



Nouvelles mutations pour le personnel pour le personnel TOS...

... si toutefois nous pouvons continuer à nommer ceci des mutations!

Depuis mars, la liste des postes vacants dans les collèges et des lycées a été envoyée à tous les chefs d'établissements et doit être diffusée à tous les personnels, ainsi que les nouvelles démarches à effectuer pour changer d'établissement.

Les demandes seront organisées selon les priorités suivantes:

- Le personnel des collèges d'un département sera prioritaire pour une demande pour un autre collège du même département.
- Puis ce sera le personnel changeant de département à l'intérieur d'une même région.
- Les postes restés vacants (espérons qu'il en reste) seront ensuite proposés aux personnels des lycées. Bonne chance.

Enfin, les personnels demandant un changement d'académie pourront faire leur demande...et croiser les doigts !



Action sociale ... TZR...

Action sociale...

en faveur des personnels, mais oui, ça existe !

Prévenus très tardivement, en l'absence de certains documents, les membres de la commission se réunirent dans les meilleures conditions le mardi 6 mars à 15 h 30 à St Lô, la réunion ne commençant pas avant 15 h 45 du fait du retard de la secrétaire générale de l'administration scolaire et universitaire, seule représentante de l'administration.

A l'ordre du jour : le budget 2007,

L'examen de la proposition de budget a confirmé la baisse depuis 2004, baisse constante de plus de 250 000 euros (de 760 000 euros en 2004 à 500 000 euros en 2007).

La consommation des crédits baissant, l'attribution baisse! Pas de dépense des crédits : plus de crédits.

Pour « explications » : le passage de 40 % des TOS de la fonction publique à la fonction territoriale, une baisse majeure des personnels précaires (sic !), des aides non demandées (sur 149 bénéficiaires potentiels, seules 23 demandes enregistrées).

Pour permettre une meilleure information des personnels et donc une meilleure distribution de l'aide, 500 euros apparaissent (ce qui représente une demi page d'informations par an et par personne : soyons sûrs qu'avec un tel budget, l'information pleine et entière de tous sera garantie).

On s'interroge sur la volonté d'une administration d'informer son personnel, sur la volonté de cette même administration de veiller à ce que ce personnel puisse bénéficier d'aides qui améliorent un confort de vie déjà bien mis à mal.

Restent 25 % de diminution dans le public et 10 % dans le privé, la trame budgétaire du privé n'étant pas disponible. Reste que les critères d'attribution retenus pour chaque département sont inconnus. Reste qu'une information d'une demi page par personne est ridicule. Reste qu'on peut légitimement demander que le budget 2007 soit à la hauteur de celui de 2004, à moins qu'on ne nous fasse la démonstration que le coût de la vie est resté le même depuis.

Indemnités ISSR des TZR : la réforme

Ce qui va changer concernant l'Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement

Le ministère, suite à un jugement d'un tribunal de commerce, a annoncé qu'il faudrait désormais procéder à une lecture et une application stricte du décret de 1989. Il n'y a pas de modification du texte lui-même, mais la jurisprudence entraînera la modification des modalités de paiement des indemnités. Celui-ci se fera désormais en fonction des jours de remplacement effectif, avec déplacement, et non sur tous les jours de la période concernée, qui incluait précédemment les week-ends. Le rectorat parle d'un "retour à l'état initial", et déclare "on se trompait, on change", admettant que l'on passait "d'un système favorable à un système moins favorable pour les personnels". Le changement aura lieu le 1^{er} septembre 2007, et il est prévu d'informer les TZR lors du mouvement. A la fin du budget 2007, c'est à dire début 2008, il sera procédé à une évaluation des économies réalisées (mais, bien sûr "on ne fait pas cela pour réaliser des économies") qui seront reversées à l'enseignement.

Les organisations syndicales demandent qu'elles soient versées aux TZR non affectés à l'année, pour couvrir les frais de déménagement, ou dans le cas de remplacement renouvelé. Les jours donnant lieu à indemnité seraient vérifiés selon la VS ou sur déclaration du chef d'établissement pour ce qui concerne les jours où l'enseignant doit se déplacer pour un conseil de classe ou une réunion. Les organisations ont précisé qu'une copie devrait être remise à l'intéressé. Des questions restent actuellement sans réponse claire : comment un reliquat d'indemnités pourrait-il être "reversé à l'enseignement" ? Il y a là une tentative de nous amadouer alors que les lignes budgétaires ne sont pas mélangeables.

Comment peut-on dire que le système est actuellement "favorable" quand on connaît les conditions de travail des TZR, avec les déplacements, les affectations hors zones, les difficultés croissantes pour avoir un poste fixe et donc pouvoir s'impliquer durablement dans la vie d'un établissement ?

De la difficulté d'être Titulaire d'une Zone de remplacement

Les conditions de travail des TZR n'en finissent pas de se dégrader. Les zones de remplacement sont déjà très (trop) étendues dans notre académie (un BEC central, plus deux limitrophes : un ZR rattaché à Coutances peut être nommé à Cherbourg ou Bayeux) ; malgré cela, des TZR sont nommés en dehors de leur zone. Les TZR, déjà mis en situation difficile lorsqu'ils interviennent en cours d'année dans un ou plusieurs établissements où ils ne sont connus (reconnus) ni par l'administration ni par les élèves et leurs parents, subissent en plus une lourde pression du rectorat pour accepter des remplacements ou compléments de service hors zone ou dans une autre matière (en LP par exemple), avec chantages et menaces sur leur affectation future.

N'hésitez pas à contacter les élus de Sud Education, ne restez pas seuls !

Défendons nos exigences sociales !

=Le second tour des élections présidentielles aura des conséquences importantes sur la vie concrète des salariés. =Pour se déterminer, ceux-ci doivent attentivement regarder le programme des deux candidats. =Si l'Union syndicale Solidaires ne peut se satisfaire du programme de Ségolène Royal, elle constate que celui de Nicolas Sarkozy est en totale contradiction avec les revendications qu'elle porte =

Le programme de Ségolène Royal ne présente pas les mêmes caractéristiques que celui de Nicolas Sarkozy (voir ci-contre) Il n'est cependant pas satisfaisant au regard de nos revendications. En effet, si certaines mesures préconisées vont dans le bon sens, sur l'essentiel, il n'y a pas de rupture franche avec les politiques d'accompagnement du néolibéralisme. Ainsi, ce programme ne préconise jamais une nouvelle répartition de la richesse produite. La part des salaires (salaires directs cotisations sociales) a pourtant reculé de près de 10 points en 25 ans alors même que les profits financiers des entreprises ont explosé durant la même période.

Que ce soit dans le discours tenu ou des points précis de son programme, la vision du monde défendue par Nicolas Sarkozy se situe aux antipodes des exigences portées par les mobilisations sociales.

Une fiscalité pour les plus riches

Depuis cinq ans toutes les mesures prises sur le plan fiscal visent à ce que les plus riches paient moins d'impôt. Le programme défendu par Nicolas Sarkozy vise à aggraver encore cette politique : renforcement du "bouclier fiscal" pour les plus riches ; suppression, de fait, de l'impôt sur les grandes fortunes (ISF) ; suppression des droits de succession, mesure qui favoriserait les 15 % des Français les plus riches alors même que déjà 80 % des patrimoines échappent à toute imposition lors des successions en ligne directe.

Les droits sociaux attaqués

Le programme de Nicolas Sarkozy prévoit de limiter le droit de grève. Il veut instaurer un "service minimum" dans les transports qui reviendrait, de fait, à "un service maximum". En matière de santé, il vise à aggraver la logique comptable qui a été mise en place depuis plusieurs années. Il préconise ainsi la mise en place de quatre franchises qui resteraient à la charge des assurés sociaux : l'inégalité en matière de soins serait ainsi considérablement augmentée.

Le programme de Nicolas Sarkozy indique vouloir en finir avec le Contrat à durée indéterminée (CDI) en instaurant un contrat unique sur le modèle du CPE. Il s'agit de permettre aux patrons de pouvoir licencier plus facilement. De plus avec ce contrat unique, les droits des salariés augmenteraient avec le temps, ce qui poussera les entreprises à s'en débarrasser le plus rapidement possible.

Nicolas Sarkozy veut en finir avec les 35 heures

en favorisant les heures supplémentaires. Cela aggraverait les conditions de travail et aurait des conséquences négatives sur l'emploi, les entreprises préférant avoir recours aux heures supplémentaires plutôt que de recruter. De plus ces heures supplémentaires seraient exonérées de cotisations sociales, ce qui, outre le fait qu'il s'agit d'un cadeau au patronat, aura pour effet de réduire encore les recettes de la sécurité sociale.

Concernant le logement, son programme se réduit à vouloir vendre chaque année 40 000 logements sociaux. Non seulement, au prix actuel du m², cela risque de n'être possible que pour une toute petite minorité, mais surtout cela laisse dans l'ombre le problème principal : comment répondre aux 1,3 million de demandeurs de HLM et à tous ceux qui ne remplissent pas les critères et qui n'ont pas de logements décentes ?

Un discours réactionnaire

Pour essayer de récupérer les voix du Front national, le candidat Sarkozy a été amené à adopter une rhétorique aux relents xénophobes, basée sur la peur des immigrés, avec une vision d'une France menacée. Il a développé un discours sécuritaire jouant sur les peurs et les angoisses de nos concitoyens. Loin de combattre l'extrême-droite, il en a flatté les idées. Ses déclarations sur le caractère soit-disant génétique de la pédophilie ou du suicide sont contraires à toute vérité scientifique et relèvent d'un obscurantisme inquiétant pour quelqu'un qui prétend à la plus haute fonction de l'Etat.

Après avoir mis le feu aux banlieues délaissées par la politique néolibérale du gouvernement, sa chasse aux enfants de sans-papiers préfigure ce qui risque de se développer s'il est élu président de la République.



organisent :

Une conférence animée par Nico HIRTT,

- *L'école est-elle en voie de privatisation ?*
- *La marchandisation scolaire s'étend-t-elle à l'ensemble des pays européens ?*
- *Que veulent dire : « employabilité », « formation tout au long de la vie », « apprendre à apprendre »... ?*

Une approche comparative des systèmes d'enseignement des pays européens, axée sur la question des inégalités sociales, avec à la clé des débats de fond : carte scolaire, collège unique, taux d'encadrement, financement...

Mercredi 30 mai 2007

à 20h30

Grand salon de l'Hôtel de ville de Cherbourg



Nico Hirtt est enseignant en sciences physiques et mathématiques en Belgique. Membre fondateur de l'Appel Pour une Ecole Démocratique, rédacteur en chef de la revue trimestrielle « L'école démocratique » et auteur d'ouvrages de référence sur la marchandisation des systèmes éducatifs dont **L'école sacrifiée** (1996), **Tableau noir** (1998), **Les nouveaux maîtres de l'école** (2005),...

Il n'a cessé de démontrer que l'enseignement joue un rôle essentiel pour reproduire et protéger les clivages sociaux, pour nous coincer dans l'idéologie dominante afin de protéger les intérêts dominants.

Il a le premier et le plus clairement tiré la sonnette d'alarme : l'école est en voie de privatisation totale et d'annexion par les multinationales. Comment riposter ?

Il anime l'Association pour une Ecole Démocratique, organisme de réflexion et de formation permanente pour profs.

Qu'est-ce que l'Aped ?

L'Appel Pour une Ecole Démocratique est un mouvement de réflexion et d'action. Il milite en faveur du droit pour tous les jeunes à accéder à un même niveau de savoirs et d'instruction, à s'approprier des savoirs porteurs de compréhension du monde. Il analyse et combat les mécanismes économiques, les réalités institutionnelles, les choix budgétaires, les discours idéologiques et les pratiques pédagogiques qui tendent à maintenir ou à développer l'inégalité sociale devant l'école. Il étudie, encourage et diffuse activement, tout ce qui remet en question l'école comme appareil de reproduction des hiérarchies sociales existantes.

<http://www.ecoledemocratique.org/>

INFOS

Permanences Sud Manche

Lundi :

14h00 à 16h00

Jeudi :

9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h45

Tel : 02 33 04 46 12 ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse :

Maison des syndicats,
54 rue de la Bucaille
50100 Cherbourg

Site web de Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Toutes les informations :

l'actualité, les textes, les journaux...

Sans oublier le site internet de la fédération Sud Education :

www.sudeducation.org

Merci à Charb, Faujour et Luz pour leurs dessins

----- Adhérez à Sud Education ! -----

66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !

ADHESION À SUD ÉDUCATION

(comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM :

Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Corps :

ÉTABLISSEMENT (école, collège, lycée, université...)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Montant de la cotisation annuelle 2006-07 :

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois

Dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront encaissés le 30 mars 2007, le 30 avril 2007 et le 30 mai.

Chèques à l'ordre de Sud Éducation Manche,
adressés à :

Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle	Salaire Moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	140	2640	311
De 600 à 900	15	1780	151	2720	329
980	45	1860	164	2800	347
1060	53	1940	176	2880	365
1140	62	2020	190	2960	385
1220	70	2100	204	3040	405
1300	78	2260	218	3120	425
1380	87	2340	233	3200	445
1460	96	2420	248	3280	465
1540	106	2500	264	3440	510
1620	117	2580	280	3520	532

Sud Education Manche
54 rue de la bucaille
50100 Cherbourg